



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26

N° 3 – FINANCES

Budget principal 2024 : décision modificative n°1

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°3 – FINANCES

Budget principal 2024 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2024 a été approuvé par délibération du 26 janvier 2024. Par délibération du 10 juin 2024, la commune de Saint-Jean-de-Luz a voté le budget supplémentaire 2024. Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une première décision modificative, telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **Section de fonctionnement : + 174 765,00 €**

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est réajusté de + 60 265,00 € à la suite des nouveaux éléments suivants :

- Régularisation des résultats d'exercices comptables 2020 à 2023 du service de restauration scolaire du Lycée Maurice Ravel : +25 000,00 € ;
- Versement des produits constatés d'avance au nouveau concessionnaire en charge de l'exploitation et de la gestion de la piscine de Saint-Jean-de-Luz : +33 100,00 €. En effet, la Commune a encaissé jusqu'au 30 juin 2024 des droits d'entrée dont les prestations correspondantes n'ont pas été toutes consommées au terme du marché de prestations ;
- la prise en charge par la Ville du relogement d'un locataire en lien avec l'Office 64 de l'Habitat sis rue de la Baleine dont l'immeuble a été évacué pour cause de mise en péril d'urgence : + 2 165,00 € (dépôt de garantie et loyers d'Août à Décembre 2024). Il convient de préciser que cette charge sera répercutée au propriétaire de l'appartement rue de la Baleine, de telle sorte qu'il n'y ait aucun impact budgétaire pour la Ville ;

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est revalorisé de 129 870,00 € afin d'une part de réajuster le montant de la subvention d'exploitation à verser au nouveau gestionnaire de la piscine (+98 000,00€) depuis le 1^{er} juillet 2024, d'autre part de reverser à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces le produit des redevances encaissées pour les comptoirs des fêtes patronales (+20 600,00 €), ajuster la compensation du budget principal de la Ville au budget annexe de la petite enfance suite à l'évolution des politiques départementales (+21 270,00 €) et enfin prendre acte de la réduction de l'enveloppe de subventions spécifiques pour non sollicitation (-10 000,00 €).

Le chapitre 66 relatif aux frais financiers est abondé de 155 000,00 € afin de prévoir une enveloppe supplémentaire en cas de hausse des intérêts adossés à des prêts variables (+10 000,00 €), d'ajuster les intérêts courus non échus de l'emprunt mobilisé par la Ville en juillet 2024 (+80 000,00 €) et d'inscrire une enveloppe supplémentaire pour le paiement des intérêts sur la ligne de trésorerie (+65 000,00 €).

Le chapitre 67 « Charges spécifiques » prévoit des crédits supplémentaires de 19 700,00 € afin de procéder à des régularisations d'écritures comptables sur exercices antérieurs.

En recettes de la section de fonctionnement, sont prévus :

- L'encaissement des redevances relatives aux comptoirs des fêtes patronales : + 20 600,00 €,
- La refacturation du loyer payé par la Ville pour le relogement du locataire sis rue de la Baleine à son propriétaire : + 2 165,00 €,
- Le versement par les services fiscaux de rôles supplémentaires au titre de la fiscalité directe locale : + 152 000,00 €.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée avec un autofinancement en baisse de 190 070,00 €.

⇒ **Section d'investissement : +315 600,00 €**

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement », est abondé de la somme de 11 300€.

En 2022, par application du décret n°2021-1070 du 11 Août 2021, la commune a perçu une aide à la relance de la construction durable pour l'année 2021 d'un montant de 39 300€.

À la suite du retrait d'un permis, par le pétitionnaire, il convient de restituer la somme de 11 300.00€ encaissée à tort.

Les opérations « 0001 – Programme général sur le patrimoine communal » (-69 200,00 €), « 0003 – Equipements des services municipaux » (-35 000,00 €) et « 0007 – Participations » (-52 500,00 €) totalisent des économies à hauteur de 145 400,00 € en raison principalement de l'effet commande publique.

Sur les projets gérés en autorisation de programme/crédits de paiement, les crédits de paiement des opérations suivantes doivent être revus :

- AP n° 201103 « Habitat » : + 6 500,00 € pour poursuivre l'engagement financier de la Ville dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat avec SOLIHA,
- AP n° 370616 « Réaménagement de l'îlot Foch » : + 375 000,00 € dans le cadre de l'avancement des travaux,
- AP n° 420120 « Réhabilitation de l'auditorium Ravel et des anciennes salles Vines et Elizaga » : + 29 500,00 € dans le cadre de l'étude architecturale en phase esquisse du projet de centre de congrès.

Enfin, des crédits supplémentaires de 50 000,00 € doivent être prévus sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour transférer des frais d'études vers des comptes d'immobilisation définitive. La somme correspondante est inscrite en recettes de la section d'investissement.

En recettes d'investissement, la notification du produit des amendes de police par l'Etat permet d'enregistrer un gain financier de +46 000,00 € par rapport à la prévision initiale.

Il convient également de prévoir l'inscription du solde de la subvention de la DRAC sur l'acquisition des équipements scénographiques du Centre culturel pour 140 000,00 €.

L'emprunt d'équilibre budgétaire 2024 est en hausse de 269 670,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe 2) et la maquette (à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Administration générale, Ressources humaines*» du 18 septembre 2024,
- adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe 2) et la maquette (à consulter).

➤ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011

Adopté par 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Chapitre 65

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Chapitre 66

Adopté à 25 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Chapitre 67

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

RECETTES

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

➤ au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

DEPENSES

Chapitre 13

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

AP n°201103 « Habitat »

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

AP n°370616 « Réaménagement de l'îlot Foch »

Adopté à 25 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n°4201210 « Réhabilitation de l'auditorium Ravel »

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Crédits supplémentaires au Chapitre 041

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

RECETTES

Adopté à 29 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

